

Délibération n° 2026_45

Prêt à taux bonifié par le Département- Programme 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 11
Votants 11

L'an deux mil vingt-six
le cinq juin à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 1^{er} juin 2026

PRESENTS : M. Frédéric REBEYRAT, MME Patricia
DARDILHAC, Joëlle DELUCHE, M. Robert TRICHARD, Nicole
GIRAUD, Audrey MARTY, MM. CARRIÉ Nicolas, Sébastien
QUÉRAUD, Xavier BOIS, Serge KOLCHAK, Eric BELAIN.

ABSENTS : /

Mme Patricia DARDILHAC a été élue secrétaire

DEMANDE de PRET à TAUX BONIFIÉ par le CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année le Conseil Départemental négocie avec la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin une bonification du taux au profit des communes à faible potentiel fiscal corrigé (inférieur à 581 800 € pour 2026).

La Commune de Nouic remplit les conditions

Afin de lui permettre de compléter le financement des travaux de requalification de la rue du Parc, la Commune pourrait bénéficier de ce prêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite le prêt au taux bonifié par le Conseil Départemental (montant : 6 000.00 € - taux d'intérêt avant bonification : 3.95 % - taux après bonification du Département : 1.95 % - durée : 10 ans – périodicité : annuelle – frais de dossier : 50 €).

- Décide d'affecter ce prêt au financement des travaux de requalification de la rue du Parc

- Arrête le plan de financement de ces travaux comme suit :

Montant des travaux TTC	68 400.00 €
Subvention GRVC (sollicitée) (40 %)	22 800.00 €

Emprunt du Conseil Départemental	6 000.00 €
Autofinancement	39 600.00 €

- Dit que les crédits sont prévus au budget communal
- Dit que les travaux seront débutés au cours du deuxième semestre 2026
- Donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.

La secrétaire
Patricia DARDILHAC

POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 10 juin 2026

Le Maire – Frédéric REBEYRAT

